



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Municipal du 1er avril 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 4 avril 2021



Ce n'est pas un poisson, le conseil s'est bien réuni le 1er avril 2021 ☐

Le 1er avril 2021 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Anne-Sophie Chazelle était absente, représentée par Yoann Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Éliane Croci.

Aurabelle Pesqué était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Joëlle Pichon était absente, non représentée.

Clémence Pique était absente en début de séance (arrivée à 17h55), représentée par Nathalie Tarnaud.

*** Modification du 27/04/2021 ***

L'enregistrement Audio est [disponible sur le site de la Mairie](#). Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.

*** Fin de la modification ***

Début de la séance à 17h38.

(1mn 40s) Le compte-rendu de la séance du 4 mars est en ligne sur le site de la mairie ([Compte-Rendu du conseil municipal du 4 mars](#)). L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des [comptes-rendus](#). Le CR comportait quelques erreurs que nous avons fait corriger. N'oubliez pas de lire [notre propre compte-rendu](#) pour avoir plus de détails.

J'ai pris la parole :

Bonjour à toutes et à tous,

Nous n'avons rien de plus à corriger sur ce compte-rendu que ce que nous avons déjà fait parvenir et qui a été intégré. Il manque toujours l'enregistrement audio de la dernière réunion sur le site web, mais je ne doute pas que ce ne soit qu'une question de temps avant de l'y trouver comme les précédents depuis le début de notre mandat.

Cependant, je profite de ce moment pour reparler d'un sujet gênant.

Comme nous vous l'avons déjà signalé, nous regrettons les horaires des différentes réunions, que ce soit celui de ce conseil municipal, mais plus encore ceux des différentes commissions.

Vous noterez plusieurs retards à la réunion d'aujourd'hui car il est difficile de se libérer aussi tôt. Vous ne manquerez pas, également, de noter dans les comptes-rendus des différentes commissions les retards ou absences de nombreux membres de notre groupe comme de la majorité pour raisons professionnelles.

Le règlement intérieur précise que les réunions du conseil municipal sont, en principe, à 18h30. Rien n'est indiqué pour les horaires des commissions, mais il est évident qu'elles devraient se dérouler à des moments où tous les élus, qu'ils travaillent ou non, aient la possibilité de participer.

Les réunions des commissions se déroulent pour la plupart, ces dernières semaines, en visioconférence. Cela devrait faciliter l'organisation des réunions sans se soucier de l'heure du couvre-feu, mais ce n'est pas le cas. Nous avons vu nombre de réunions se dérouler à 14h ou 16h, et plusieurs élus n'ont pu se libérer de leurs obligations professionnelles.

Je suis conscient que les élus peuvent bénéficier d'un crédit d'heures auprès de leur employeur. Cependant, il faut rappeler que ce crédit d'heures est une autorisation d'absence non-rémunérée et n'est pas toujours compatible avec les besoins de service.

Nous vous redemandons donc, pour faciliter les travaux et les débats, de prendre en compte ces contraintes lors de l'organisation des futures réunions.

Merci.

Pierre Allard répond alors pour indiquer que « la municipalité » (*note du rédacteur: le bureau directeur de la collectivité*) a décidé d'avancer l'horaire du conseil municipal à causes du protocole sanitaire, d'autant plus aujourd'hui avec les décisions du gouvernement annoncées hier. (*Note du rédacteur : qui n'empêchent pas les réunions des organes délibérants, y compris après le couvre-feu.*)

Pour les commissions, il renvoie vers les adjoints qui sont maîtres de l'organisation de leurs commissions, rappelant qu'il est strictement interdit de faire des réunions d'organes non délibérants à plus de 6 en présentiel. (*Note du rédacteur : il indique ensuite que ce sont les réunions qui sont interdites, en présentiel ou non, ce qui est une*

erreur.) Il indique que les horaires des commissions doivent tenir compte des horaires de travail des agents de la commune. Il précise alors que d'après les retours qu'il a les réunions en visio ne permettent pas d'avoir plus de monde présent mais qu'il prend note de la remarque. (*Note du rédacteur : les réunions en visio ne permettent pas à plus de monde d'être présent, peut-être justement parce qu'elles sont aussi à des heures incompatibles avec les activités professionnelles...*)

Thierry Granet prend alors la parole pour préciser quelques points puisqu'il fait partie des adjoints ayant fixé une commission à 14h. (*Note du rédacteur : qui plus est, au même moment que la commémoration des victimes de la guerre d'Algérie organisée par le Maire...*) Il dit que si on pouvait organiser des réunions le samedi matin pour faciliter la vie de certains élus, il n'est pas question pour lui de demander aux agents de la Mairie, qui sont indispensables au bon déroulement des commissions, de venir travailler en dehors des plages horaires habituelles (*note du rédacteur : étant salarié d'une association, avec des élus bénévoles devant également faire des réunions en fonctions de leurs horaires de travail, je suis bien placé pour savoir que cela fait partie du travail que de sortir des horaires standards quand c'est nécessaire, et que les heures sont rattrapables ou payables en fonction*) et que les réunions en soirées sont interdites (*note du rédacteur : pas en visio.*) et qu'il assume parfaitement son choix.

Le Maire rappelle alors que seuls les organes délibérants peuvent se réunir et brandit le spectre (en disant qu'il ne le souhaite pas) de ne plus réunir les commissions et de tout décider en municipalité ou conseil municipal.

Frédéric Dauvergne prend la parole pour indiquer qu'il comprend les motivations de M. Granet, mais qu'il y a peut-être une marge de manœuvre entre 14h et le couvre-feu à 19h... Entre 17h et 18h, il est possible de travailler. M. Granet promet alors d'y réfléchir...

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition / Exercice 2021 (8mn 50s)

Il est proposé de ne pas changer les taux par rapport à 2020, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,49 %
(taux communal 28,53 % + taux départemental 18,96 %)
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 85,09%

Voté à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2021 (10mn 28s)

Voici un récapitulatif des budgets proposés :

[CM 2021-04-01-1](#)

Pierre Allard prend la parole, voici son texte d'introduction au budget

:

Mes chers collègues,

Le vote du budget est un acte politique par excellence qui décide de la collectivité pour l'année en cours.

À l'image du budget des années précédentes, la réalisation du budget pour 2021 ne fut en rien facile. Les conditions budgétaires qui nous sont imposées par l'État sont complexes, encore plus cette année.

Au risque de me répéter, de déranger celles et ceux pour qui les finances ne sont pas un souci et pour qui l'intérêt général est concentré dans quelques petits tours idéologiques, ou pour en faire un paradigme municipal. Je vais ici rappeler que notre budget communal s'est vu retirer quelques quatre millions d'euros en sept ans. Cette année encore, la DGF diminue de 55.000 euros. Je veux aussi rappeler que la suppression de la taxe d'habitation n'est assortie d'aucune garantie pérenne pas plus que nous ne sommes assurés de son dynamisme financier dans les années à venir.

Alors, bien sûr, je comprends qu'il est facile de dire des choses, en relevant par exemple la réalisation d'un bout de voirie, qui pourtant va grandement faciliter la vie de nombre de nos concitoyens, s'offusquer du tarif des ordures ménagères en nous donnant des leçons de gestion sans forcément en connaître les tenants et les aboutissants, ni même d'ailleurs, en oubliant de dire que l'augmentation n'est que d'un euro par habitant.

Mais je le redis, politiquement, je ne me trompe pas d'adversaire. Et quand je pointe les difficultés financières de notre collectivité, il s'agit bien des conséquences des politiques gouvernementales libérales qui, année après année, ont étouffé les collectivités locales sans aucune vergogne, voire en les accusant d'être trop dépensières. En tous les cas, on ne peut pas avoir en son temps soutenu ces politiques et en oublier aujourd'hui les conséquences, notamment en matière d'environnement. Et oui, si nous disposions des mêmes moyens qu'il y a dix ans, nous pourrions faire beaucoup plus dans ce domaine.

Encore une fois, le montage d'un budget est une tâche qui doit prendre dans son entièreté le service public communal, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements : le personnel, les écoles, la voirie, les bâtiments municipaux, la fiscalité, la culture, le périscolaire, les manifestations, l'ordre public, le développement durable, l'urbanisme, chaque secteur est dépendant des autres, aucun n'a été autonome. Un budget est par essence délicat, bien évidemment, mais pas par le petit bout de la lorgnette et en ajoutant des brimborions qui laisseraient à penser que tout doit être décidé à l'aune d'une pensée qui en exclut toute autre.

C'est pour cela que j'ai la prétention de dire que le budget que nous vous présentons ce soir, et qui a été réfléchi par l'équipe municipale, est équilibré, tant dans ses aspects budgétaires que dans ses aspects politiques. Nous donnons chaque année à notre collectivité les moyens de mettre en œuvre des principes qui tiennent à la solidarité, à la gratuité, à l'entraide, à la culture, et la redoutable période que nous vivons en ce moment est un défi à la mise en œuvre de ces engagements.

Depuis le début de cette crise sanitaire inédite, notre municipalité a été contrainte de s'adapter, tout comme les autres d'ailleurs, perpétuellement, notamment sur le plan budgétaire, afin d'assurer les services indispensables à la population dans ce contexte : l'état civil, salubrité, propreté, accueil des enfants des personnels prioritaires, adaptation des bâtiments publics. Cela a engendré des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes. Je tiens ici à ce moment à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et son souci permanent d'assurer une haute qualité de service. Les conditions parfois difficiles en termes d'organisation et d'adaptabilité au gré des évolutions réglementaires pourraient démotiver les équipes. Mais ils nous montrent, tous, qu'ils restent pleinement mobilisés pour continuer à effectuer leurs missions et accueillir du public dans des conditions particulières. Ils sont essentiels et nous devons les soutenir auprès de l'opinion.

Nous pouvons cependant nous demander si le futur de l'action publique n'est pas en train de se fabriquer sous nos yeux

dans de multiples innovations spontanées, provoqué par une crise aussi brutale qu'inattendue. Dès le premier confinement, nous nous sommes efforcés d'innover. Dans ce contexte critique, l'impératif de continuité de service a bousculé le management public d'une manière générale. De nouveaux modes de coopération sont apparus. La relation des institutions publiques aux usagers et aux citoyens s'est reconstruite. À nous de poursuivre nos actions afin de garder au cœur de nos préoccupations l'utilisateur, et de redonner du sens à l'intérêt général.

Quoi qu'il en soit, même si nous rencontrons des obstacles et qu'elle est loin d'être gagnée, la partie mérite d'être jouée et nous nous efforçons de construire un budget responsable, solidaire et ambitieux dans le respect des objectifs fixés lors du débat d'orientation budgétaire et les divers travaux des commissions. Et je peux vous assurer que ce n'est pas simple. Pour vous en convaincre, il suffit d'avoir écouté l'allocution du président de la République hier soir, du premier ministre ce matin, pour comprendre qu'il est très difficile pour nos collectivités de nous adapter puisque lorsqu'il y a ces interventions, nous attendons toujours les textes, nous essayons certes d'innover, mais nous sommes constamment tenus de nous adapter à des textes qui se modifient régulièrement.

Il présente ensuite le budget tel que décrit dans le [Rapport – BP 2021](#).

(21mn 10s) Frédéric Dauvergne prend ensuite la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je veux simplement dire, dans la droite ligne de ce que nous défendons jusque là, et que nous continuerons à défendre avec la même énergie, dès lors que les projets d'investissement et les orientations politiques s'inscriront dans le respect et la protection de l'environnement, dans la solidarité, nous, élus d'Énergie citoyenne, nous les soutiendrons.

Non, monsieur le Maire, ce n'est pas une posture politique que nous adoptons. Vous avez choisi l'artificialisation des sols et plus de béton. Nous choisissons le respect de la biodiversité, la végétalisation. Ce n'est pas une posture

politique que de croire en un autre modèle de développement. Ce modèle de développement qui nous est proposé, il est dépassé, bien plus que dépassé, il est dangereux.

Par ailleurs, monsieur le Maire, vous n'avez pas le monopole du débat démocratique. Nous, comme vous, monsieur le Maire, nous croyons aussi au débat démocratique et jusque là, dites-moi, seulement une idée que nous avons avancée dans les commissions, a été reprise. Je ne crois pas.

En l'état, même si nous constatons que ce budget est construit sur des constantes saines, budget bien sûr qui peut être fragilisé par la crise sanitaire, au regard de certains des choix d'investissement ou des orientations politiques qui ne vont pas dans le bon sens, nous voterons contre l'ensemble de ces budgets, budget principal et annexes, hormis le budget énergie photovoltaïque.

Je vous remercie

Pierre Allard répond pour donner deux exemples :

- la taxe sur le foncier non bâti pour les exploitations faisant du bio : il indique que nous avons été prévenus que ce serait traité lors d'une prochaine commission des finances pour un vote avant octobre.
- la commission scolaire travaille également sur les tarifs des transports scolaires (un groupe de travail est en cours de mise en place par la commission sur ce sujet).

(Note du rédacteur : M. Allard confirme donc qu'aucune des idées que nous avons proposée n'est dans le budget proposé aujourd'hui.)

Il rappelle également que c'est dans les commissions que le travail se fait et que les décisions sont prises... Il pointe ensuite le fait qu'il présidait le conseil qui a mis en place le projet de couverture photovoltaïque et que c'est bien la preuve qu'il pense que le développement durable est intéressant. Grâce à lui, nous avons la possibilité d'approuver un budget.

(Note du rédacteur : merci, mais le budget du photovoltaïque est surtout voté parce que c'est le seul où il n'y a pas de nouveaux choix à faire, alors que dans les autres budgets, les choix faits n'auraient pas forcément été les nôtres.)

(24mn 43s) Thierry Granet prend ensuite la parole pour indiquer qu'il est parfaitement d'accord avec nous sur le fait de lutter contre l'imperméabilisation des sols. Il dit que la France a trop bétonné, mais

qu'il faut rester concret et pragmatique. Il dit qu'il nous soutiendra si nous faisons des propositions à l'aménageur du lotissement de 48 lots sur le règlement du lotissement, sur l'imperméabilisation des sols au niveau des trottoirs, etc. Mais c'est un projet privé sur lequel la municipalité n'a pas la main.

Il parle ensuite du projet de 200m de voirie que nous avons attaqué. Il dit que si on est contre, on doit être contre l'ensemble des projets d'aménagement, comme celui du passage en 2 fois 2 voies de la N141. Il ajoute que pour faire passer des camions, il faut des chaussées lourdes et que les techniques actuelles pour faire des chaussées lourdes plus écologiques ne sont pas au point ou sont à des prix déraisonnables. Il ne veut pas que l'on bloque les projets d'aménagement en attendant que les solutions de chaussées écologiques existent.

(27mn 43s) Yoann prend alors la parole pour lui répondre :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques remarques, notamment pour réagir aux propos de notre collègue Thierry Granet, parce que si je comprends bien, finalement, il faut être pragmatique, c'est à dire faire l'inverse de ce en quoi on croit.

Aujourd'hui, si on veut véritablement défendre l'écologie, il faut une politique écologique et le pragmatisme n'a rien à faire dans l'histoire. On parle de l'artificialisation des sols et des routes. Nous nous sommes tous retrouvés pour défendre le train. Le train c'est une solution à la fois pour le quotidien, mais quand j'entends « le transport par camion » : développons le ferroutage ! On s'est tous battus en gare de Saint-Junien pour conserver notre gare, à la fois pour les usagers, mais également pour le fret.

Et là où je suis assez étonné, c'est que si nous faisons tous le constat qu'il y a une urgence écologique et sociale, alors il faut prendre des mesures radicales. Il faut prendre des mesures nettes. On ne peut pas se satisfaire et continuer les politiques d'il y a dix ans. Les scientifiques nous alertent, ce n'est pas moi qui le dis. Le GIEC, le Haut conseil pour le climat, ils travaillent nos chercheurs, et ils nous disent qu'il faut agir maintenant. Donc, je trouve qu'il ne faut pas rester enfermés dans des logiques à la fois d'aménagement du territoire ou de l'aménagement urbain passées ; il faut absolument en sortir.

(Thierry Granet hurle alors « 200 mètres, 200 mètres... »)

Je crois que je peux ici parler de la théorie du colibri : tout compte dans l'affaire. Et si c'est ce qui permet de faire prendre conscience de problèmes plus graves sur des aménagements plus grands, évidemment [cela aura été doublement utile]. Et il ne faut rien laisser passer.

Et sur l'aménagement routier, à partir du moment où il y aurait des problèmes de sécurité, ça peut être justifié. On n'est pas là pour dire qu'on est sur une artificialisation qui doit être complètement stoppée, mais elle doit être à zéro. C'est à dire que dès lors qu'on artificialise, on s'engage à désartificialiser, si je puis me permettre ce néologisme, d'autres parties de notre territoire. Nous aussi, on est bien ancrés dans le réel et je pense que c'est parce qu'on est ancrés dans le réel qu'on veut mettre un terme à ces politiques qui sont catastrophiques. On parle évidemment de notre avenir, mais aussi de notre quotidien, parce que le changement climatique est là. Il est devant nous, on le voit. Il y a quelque chose de perceptible, y compris à notre échelle, et ça devrait nous interroger parce qu'effectivement il y a eu des grandes phases climatiques, mais aujourd'hui, c'est la rapidité de ce changement, de cet emballement qui est lié à notre activité.

Et donc ces 200 mètres, finalement, ils résument très bien, ils sont symboliques, symptomatiques des politiques qu'il ne faut plus mener. Moi, quand j'entends que c'est un projet qui a dix ans, peut-être parce que c'est un projet qui a dix ans qu'il ne faut pas le faire. Je ne suis pas là pour accuser, à l'époque on réfléchissait avec un certain contexte et des données scientifiques qui étaient ce qu'elles étaient. Aujourd'hui, ça a évolué et il faut qu'on en tire des conséquences.

Sur ce projet là, on n'est pas là pour sans cesse en débattre, on n'est pas d'accord. On a le droit d'être en désaccord et de se retrouver sur d'autres sujets. C'est comme ça qu'on voit nous aussi, en tant qu'élu·e·s d'Énergie citoyenne, notre mandat. On n'est pas dans l'opposition, on est une minorité qui soutient projet par projet des politiques.

Et puis, il faut qu'on en soit conscients, on n'est pas

toujours d'accord, mais gouverner c'est choisir, comme le disait Pierre Mendès France. Donc ici, on est dans un budget qui fait des choix. On se retrouve avec certains d'entre eux et on soutiendra ces projets. Par contre, on est plus nuancés sur certains, voir radicalement opposés sur d'autres. Et donc on sera une force d'appoint en fonction de la solidité des projets qui nous sont présentés.

Et puis, on se veut extrêmement rigoureux, y compris sur la gestion des deniers publics. Ce n'est pas parce qu'on défend une politique écologique et sociale que ce n'est pas ne pas savoir tenir les cordons de la bourse. Donc, je souhaiterais simplement qu'on ne se fasse pas le procès sur la capacité ou non à gérer des collectivités parce qu'en tout cas, dans notre conception des propositions, c'est faire en sorte que l'argent public soit utilisé à bon escient. Et puis sur les politiques de financement des collectivités territoriales, là aussi, je l'ai dit à plusieurs reprises lors du mandat précédent, effectivement il y a une difficulté sur la façon dont sont financées aujourd'hui les collectivités avec des pertes d'argent. Il faut que collectivement, on réussisse à avoir des réformes qui rendent le système lisible, compréhensible, parce que quand on échange, y compris avec les services, sur l'antériorité ou pourquoi certaines communes ont des dotations de tels montants et d'autres, quasi semblables, ont des montants différents. C'est mettre un principe de justice dans la répartition de ces crédits. Donc, c'étaient les quelques éléments que je souhaitais vous donner.

Le Maire s'étonne qu'on ne constate pas qu'on ne gère plus comme il y a 10 ans, mettant en avant le potager municipal, le projet photovoltaïque, les allées du cimetière. Il revient ensuite sur la voie de 200m, se demandant si le trajet que font les personnes voulant sortir actuellement du lotissement ne serait pas plus polluant que de faire cette voie. Il indique que la collectivité va protéger la zone humide bien plus que ce que le lotisseur privé aurait pu faire. Il ne veut plus entendre que les élus n'ont pas évolués.

(37mn 10s) Lucien Coindeau prend ensuite la parole. Il veut aussi revenir sur ces 200m de voirie. Il comprend qu'une jeune équipe voulant défendre l'environnement cherche des symboles. Mais il s'interroge sur ces 200m de voirie dans une zone commerciale. Il indique que cette voie va soulager l'air du territoire en assurant une continuité de la circulation. Ce projet va désenclaver la cité de Fayolas et va permettre

aux habitants de ne plus traverser à pied un terrain privé. C'est donc un symbole mal choisi.

Yoann réagit à ces propos, rappelant que le symbole a un prix d'un demi million d'euros.

Pierre Allard lui coupe la parole pour dire que c'est le coût des travaux de voiries, et que ce n'est qu'une estimation. Il nous demande alors à combien on avait fait estimer le coût des aménagements de voirie à l'entrée de Saint-Junien dans notre programme... *(Note du rédacteur : je suppose que M. le Maire, comme pendant la campagne, ne comprend pas la différence entre des illustrations d'idées (comme en 4e de couverture de notre programme) et des projets détaillés, dont d'ailleurs la mise en place peut être étalée sur plusieurs années. N'hésitez pas à aller relire notre programme pour vous en convaincre, mais la campagne étant terminée depuis plus d'un an, aucun d'entre nous n'a voulu relever ce point. Et, comme on l'a déjà dit, nos priorités n'auraient pas été celles de la majorité...)*

Yoann reprend la parole pour rappeler que nous avons proposé une autre solution pour remplacer la route : une voie verte *[dédiée aux mobilités douces]*.

Alex Gerbaud intervient ensuite. Il reprend lui aussi le sujet du « projet présent dans notre programme » qui aurait forcément empêché de financer d'autres projets. Il parle ensuite d'une visite faite avec 2 membres de notre groupe où on leur aurait annoncé que des voies douces seraient incluses dans le projet et qu'elle ne semblaient pas contre. *(Note du rédacteur : mais lorsque le projet a été présenté, il a été dit que les pistes cyclables n'étaient pas possibles car trop dangereuses à cause du passage de camions...)*

Clément La Dune prend ensuite la parole. Il veut rebasculer le combat idéologique de l'artificialisation des sols sur les aménagements privés plutôt que de critiquer des actions publiques pour un service public. Il veut que le combat écologique soit mené contre le capitalisme plutôt que contre la municipalité.

Christophe Wacheux prend enfin la parole avant de passer au vote. Il s'attaque personnellement à Yoann avant de parler du difficile équilibre à trouver entre les questions écologiques et les questions sociales. Il veut engager une vraie réflexion collective sur ce sujet pour que les contours d'une politique bienveillante aussi bien écologiquement que socialement soit mise en place.

On passe donc au vote.

Budget Communal

[BP 21 budget général](#)

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Budget Camping

[BP 21 Camping](#)

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Budget lotissements communaux

[BP 21 Lotissement](#)

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Pompes Funèbres

[BP 21 Pompes Funèbres](#)

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Energie photovoltaïque

[BP 21 Energie Photo](#)

Voté à l'unanimité.

Validation du rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) du 29 mars 2021 (57mn 19s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

[CM 2021-04-01-2](#) et le [Rapport CLECT du 29 mars 2021](#) ainsi que le tableau des [Attributions de compensation 2021](#)

Yoann demande alors qui est le président de cette commission. Le Maire lui répond que c'est Philippe Lacroix, le président de la commission des finances de la CCPOL.

Voté à l'unanimité.

Modalités de versement de la subvention au CCAS / Exercice 2021 (1h 0mn 4s)

Le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer l'ordonnancement de la subvention de la manière suivante :

- 1er acompte 26 416 € en avril 2021
- 2eme acompte 26 417 € en juillet 2021
- solde 26 417 € en décembre 2021

Voté à l'unanimité.

Validation de la convention avec l'ASSJ Omnisports (1h 1mn 2s)

Il est proposé au conseil de valider la convention ci-jointe :

[ASS OMNISPORTS](#)

Voté à l'unanimité.

Cession Commune – SCI OZPINAR Gestion Chez Jouy DZ n° 80 (1h 1mn 55s)

Cette délibération annule et remplace une délibération votée en décembre 2013 (2013/141).

Ci joint la décision, et une photo du plan pour situer la parcelle.

[CM 2021-04-01-3](#)



Yoann demande quelle est la différence entre cette délibération et celle de 2013 qu'elle annule (*puisque nous n'avons pas eu la délibération de 2013*). Le Maire répond que ce n'est plus le même acheteur, ni le même prix, le premier acheteur n'ayant jamais finalisé l'achat, et le prix

ayant été réévalué.

Voté à l'unanimité.

Cession Commune – BOUNY Jérôme – Rue de Nontron – AH n° 247 (1h 3mn 19s)

Cette décision fait suite à la décision de déclassement de la précédente réunion.

[CM 2021-04-01-4](#)

Voté à l'unanimité.

Cession Commune – SCI Immobilière Nontron – Rue de Nontron – AH n° 246 (1h 5mn 54s)

Cette décision fait suite à la décision de déclassement de la précédente réunion.

[CM 2021-04-01-5](#)

Voté à l'unanimité.

Création d'un potager en régie communale – Demande de subventions au département au titre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) (1h 7mn 25s)

Avant de présenter la délibération, Alex Gerbaud tient à souligner la pertinence de ce projet.

Dans le cadre de son programme électoral 2020, la municipalité de la ville de Saint-Junien s'est engagée en faveur du développement d'un potager municipal. Le travail de réflexion menée a permis de jeter les bases de concrétisation de cette opération, en ayant au préalable élargi la connaissance et les objectifs du dossier et mené la concertation nécessaire. Par cette action, la collectivité souhaite affirmer son engagement en faveur de la prise en compte de la qualité des produits pour la création des repas réalisés par son restaurant municipal. Le développement de ce qui est qualifié de circuit court est aussi un aspect prioritaire du projet. L'intégration d'une production avec le label bio est l'objectif retenu, doublé de la volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal.

Il est proposé ici de valider la création d'un potager municipal et de valider son plan de financement, tous deux détaillés ci-dessous. (coût

total de 126 000 €, avec une participation de la commune à hauteur de 75%)

[CM 2021-04-01-6](#)

(1h 13mn 18s) Clémence Pique prend alors la parole :

*Monsieur le maire, mes cher·e·s collègues,
Nous nous réjouissons de voir que le projet de potager municipal avance malgré les difficultés liées à la situation actuelle. Nous rappelons que nous défendons une alimentation saine et produite localement ; c'est d'ailleurs la trajectoire dans laquelle s'investissent déjà les équipes de la cantine scolaire, et la création d'un potager municipal est une étape fondamentale pour permettre à la collectivité de fournir des produits bios et de qualité au restaurant municipal.*

Nous souhaitons savoir s'il y a eu d'autres avancées par rapport à ce qui avait été présenté en commission travaux-bâtiments-aménagement durable. Le début de la mise en production est-il toujours prévu pour 2022, date qui avait été évoquée lors de la commission ? De même, vous indiquez une volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal : nous nous félicitons de cet objectif, par contre quel est le calendrier prévu pour l'atteindre ? Nous espérons aussi que les 20 % des besoins restants seront couverts par des produits bios et autant que possible produits localement.

Enfin, si c'est bien l'île de Chaillac qui est retenue pour ce projet, où en sont les discussions menées avec la communauté de communes à ce sujet ? De plus, comme il n'est pas à ce jour prévu que des travaux soient faits sur les bâtiments de l'île, y aura-t-il des investissements faits ultérieurement par la POL sur ces bâtiments qui pourraient être utilisés dans le cadre des activités du potager ? Si oui, à quelle échéance approximative cela sera-t-il fait ?

M. Allard lui répond qu'une partie des réponses sont déjà dans le dossier. Cela sera basé à l'île de Chaillac, les négociations avec la CCPOL sont bien avancées puisque le bureau de la CCPOL a validé le projet pour être d'abord communal et après éventuellement intercommunal. Il y aura un recrutement d'un chef de culture en statut de contractuel sur 2 ans dans le deuxième semestre de l'année 2021 et les modalités précises seront vues avec lui, y compris les délais pour arriver aux 80 % des besoins du restaurant municipal. Les travaux seront fait également en fonction des besoins validés par le chef de culture. Pour

les 20 % restants, la municipalité fera de son mieux, mais cela est soumis aux règles des appels d'offres.

Thierry Granet se félicite ensuite de la création de ce projet et rappelle que c'était un point majeur du projet de la majorité.

Yoann rappelle aussi qu'on est tous d'accord, que c'était un point de convergence pendant la campagne et que ce sera un point de convergence pendant le mandat, car c'est un projet extrêmement intéressant et novateur.

Pierre Allard en est ravi, mais regrette que nous n'ayons pas voté les crédits pour le mettre en place. (*Note du rédacteur : il n'a donc pas compris que nous pouvons soutenir des projets quand ils sont bons, mais pas voter un budget complet parce qu'un budget c'est un ensemble de choix et que nous n'approuvons pas cet ensemble, qui ne nous permet pas de rentrer dans le détail de ce que l'on soutient ou pas.*)

Esther Rasoa Fenosa prend ensuite la parole pour demander si on ne pourrait pas demander aux personnes âgées le désirant de faire du bénévolat pour transmettre leur savoir. Elle demande pourquoi ne pas les inclure dans le projet. Le Maire lui répond que le projet prévoit justement de l'intégration sociale (en lien avec les associations d'insertion), mais c'est une piste d'évolution à envisager. Christophe Wacheux ajoute que les personnes retraitées sont déjà sollicitées dans les jardins familiaux pour partager leur savoir.

Voté à l'unanimité.

Demandes de subventions au Département dans le cadre des CTD 2021 (1h 24mn 33s)

M. le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaître, par courrier du 5 mars 2021, que la programmation des aides aux communes et des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.

Il est proposé de solliciter des subventions pour les opérations suivantes :

- Palais des sports : système de sécurité incendie et réhabilitation du parquet
- Réfection et isolation de la couverture du bâtiment de l'ALSH accueillant les enfants de moins de 6 ans

- Travaux de grosses réparations sur les voies communales (GRVC)

Voici le détail de ces opérations (*Note du rédacteur : notez qu'il y a des erreurs de copié-collé dans les documents joints, il faut remplacer CCPOL par Autofinancement*) :

[CM 2021-04-01-7](#)

Nathalie Tarnaud prend la parole pour indiquer que nous ne voterons pas favorablement cette délibérations car nous ne pouvons pas nous positionner sur chaque projet individuellement. Certains nous questionnent, d'autres méritent des précisions dont nous pourrions reparler en commission et d'autres nous conviennent bien. Nous ne nous opposerons bien sûr pas à une demande de subventions, et c'est pourquoi nous nous abstenons.

Le Maire pointe le projet de piste cyclable à l'entrée de Saint-Junien, précisant que les arbres n'allaient pas être touchés, et que c'est la preuve qu'il écoute ce que l'on a à dire...

Philippe Gandois demande s'il est possible de faire passer certains travaux dans le plan de relance. Stéphanie Fourgeaud lui répond qu'après en avoir parlé avec les préfectures, il était préférable de demander plus de subventions DETR sur ce projet car il n'y avait pas d'assurance que ça puisse rentrer dans le cadre du plan de relance. Au final, le montant des subventions obtenues est plus élevé.

Éliane Croci précise qu'une commission travaux se réunira dans la deuxième quinzaine d'avril pour aborder ces sujets en détail.

Voté à la majorité, les élus du groupe Énergie citoyenne s'abstenant.

Projets de travaux dans le cadre du programme d'amélioration du cadre bâti du patrimoine communal – Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (1h 32mn 41s)

Les opérations ont pour objet des travaux de rénovation, d'aménagement de bâtiments ou la mise à niveau d'installations sportives. L'exécutif communal souhaite prioriser les opérations permettant une amélioration du cadre bâti et la réduction de la facture énergétique.

La commune de Saint-Junien entreprendra la réalisation de ces travaux en 2021 et dépose des demandes d'aides financières auprès des services de l'état aux titres de la DETR et de la DSIL et auprès du département au titre des CTD.

Les travaux suivants sont prévus dans ce cadre :

- L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) : désamiantage et réfection du circuit de chauffage
- L'hôtel de ville : amélioration de l'isolation thermique (protection contre la chaleur)
- Le stade municipal : désamiantage d'anciens vestiaires et remplacement de menuiseries
- Le palais des sports : installation d'un système de sécurité incendie

Les détail ci-dessous :

[CM 2021-04-01-8](#)

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er mai 2021 (1h 37mn 30s)

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous (essentiellement des avancements de grade).

[CM 2021-04-01-9](#)

Voté à l'unanimité.

Fourniture et livraison de repas à la commune de Chaillac sur Vienne (1h 39mn 05s)

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande exceptionnelle du Maire de Chaillac d'avoir les repas de son école qui soient fournis par le restaurant scolaire de Saint-Junien durant la crise Covid.

Il est également proposé de fixer le prix unitaire des repas à 3,16 € HT, ce tarif comprenant le coût de la livraison.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois-ci.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Decisions-CM20210401](#)

Questions Diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à .



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Une route à contresens !

écrit par Yoann Balestrat | 4 avril 2021

Notre collectif se mobilise contre la création d'une portion de 200 mètres de route pour relier la zone de La Vergne à celle des Martines[\[1\]](#), projet porté par la communauté de communes. En voici les principales raisons.

1. L'impact sur le cadre de vie

Le projet va bouleverser le quotidien des habitants des lotissements adjacents. Pour s'en convaincre, il suffit de s'y promener et d'y découvrir la tranquillité qui y règne. La circulation va fortement augmenter dans le quartier, sachant que la route est destinée à « supporter un trafic de poids lourds important »[\[2\]](#). Demain ne sera plus comme avant.

2. Une question démocratique

Quand on échange avec les riverains, personne n'a été sollicité pour donner son avis sur le projet. La décision a été prise sans aucune concertation. Ce n'est pas acceptable !

3. Un coût exorbitant

Le montant des travaux s'élève à 572 000 euros hors taxes (HT). On vous laisse ajouter les taxes pour obtenir le coût total du projet... En somme, c'est bien plus d'un demi-million d'euros d'argent public pour 200 mètres de route ! Une gabegie à l'heure où nos finances publiques sont exsangues et où notre société doit faire face à une crise économique et sociale majeure. Est-ce vraiment là la priorité ?

4. Un projet anti-écologique

Le terrain sur lequel doit être construite la route jouxte un petit étang et une zone humide (voir les photos ci-dessous). Cet espace a un intérêt écologique certain, *a fortiori* à l'heure du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Il a également vocation à constituer un îlot de fraîcheur et de calme pour les riverains. Enfin, dans la conception même du projet, aucune piste cyclable n'est prévue... Une succession d'aberrations.

5. L'alternative : la voie verte

On entend déjà le refrain de certains qui cherchent à nous disqualifier de façon caricaturale en nous traitant d'« anti-tout ». Facile, mais faux ! La preuve : à la place de cette route très coûteuse, nous proposons de travailler avec les riverains à la création d'une « voie verte », c'est-à-dire un chemin de promenade dédié exclusivement aux

mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes, patins à roulettes, etc.).

En définitive, ces 200 mètres de route ne sont pas anecdotiques. Ils sont révélateurs d'une logique d'aménagement incroyablement dispendieuse et totalement dépassée. Ne commettons pas aujourd'hui les erreurs d'hier et arrêtons d'artificialiser nos sols à tout va. Faisons preuve de sérieux et pensons à l'avenir. Telle est notre ligne de conduite.

[\[1\]](#) Soit de La Poste à Mr.Bricolage.

[\[2\]](#) Délibération adoptée le 28 janvier 2021 par le conseil communautaire.

Photos du site



L'étang



La zone humide



L'agrandissement du lotissement privé (61 parcelles)



L'impasse actuelle (rue Auguste-Merle, à proximité de Mr.Bricolage)



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)

- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2021](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 4 avril 2021



Réunion du conseil municipal à la salle des congés du Châtelard..

Le 4 mars 2021 se sont tenues deux réunions du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Thierry Granet était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Joëlle Pichon était absente, représentée par Bernard Beaubreuil.

Clémence Pique était absente, représentée par Nathalie Tarnaud.

Christophe Wacheux était absent, représenté par Pierre Allard.

Anne-Sophie Chazelle (arrivée à 17:39) et Béatrice Compère (arrivée à 17:52) avaient prévenu de leur retard.

**** Modification du 27/04/2021 ****

L'enregistrement Audio est [disponible sur le site de la Mairie](#). Les

repères temporels sont dans les titres des délibérations.

*** Fin de la modification ***

Pierre Allard remercie le Trésorier, M. Puech, présent pour la présentation des comptes de gestion.

(2mn 35s) Le compte-rendu de la séance du 4 février est en ligne sur le site de la mairie ([Compte-Rendu du conseil municipal du 4 février](#))... L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des [comptes-rendus](#). Il ne comporte pas d'erreur mais n'indique toujours pas si des personnes ont pris la parole avant les votes. N'oubliez pas de lire [notre propre compte-rendu](#) pour avoir plus de détails. Il n'y a pas de commentaires, donc le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

(Note du rédacteur : Les comptes administratifs présentés ci-dessous sont les comptes présentés par la mairie. Les comptes de gestion sont ceux présentés par le comptable. Il n'est pas ici question de discuter et juger de comment les fonds ont été utilisés mais si, comptablement parlant, ils sont justes. Il est à noter que pour le vote des comptes administratifs, le Maire doit se retirer et la présidence est assurée par le doyen : M. Coindeau. Dans les faits, M. Allard ne s'est retiré que pour le vote sur le compte administratif du budget général, ce qui était nettement suffisant. Vous pouvez consulter le [document de présentation des CA 2020](#) qui nous a été remis pour expliquer ces différents rapports.)

Budget Général – Exercice 2020 (3mn 3s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

[CM 2021-03-04-1](#)

[CA – BG 2020](#)

Compte Administratif

Pierre Allard présente le compte administratif en reprenant, à peu de choses près, ce qui est indiqué dans le document de présentation donné plus haut.

Si on peut se demander pourquoi il y a un tel « Reste à Réaliser » en investissement (plus de 2,3 millions), cela s'explique par les retards pris dans les travaux de la nouvelle cantine centrale à cause,

notamment, de la crise sanitaire.

Voté à l'unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l'unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l'unanimité

Budget Camping – Exercice 2020 (12mn 24s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

[CM 2021-03-04-2](#)

[CA – Camping 2020](#)

Compte Administratif

Voté à l'unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l'unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l'unanimité

Budget Lotissement – Exercice 2020 (15mn 32s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

[CM 2021-03-04-3](#)

[CA – Lotissement 2020](#)

Compte Administratif

Voté à l'unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l'unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l'unanimité

Budget pompes funèbres – Exercice 2020 (17mn 45s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

[CM 2021-03-04-4](#)

[CA – Pompes Funèbres 2020](#)

Compte Administratif

Voté à l'unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l'unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l'unanimité

Budget Photovoltaïque – Exercice 2020 (20mn 00s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

[CM 2021-03-04-5](#)

[CA – Energie photovoltaïque 2020](#)

Compte Administratif

Voté à l'unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l'unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l'unanimité

Les délibérations sur les comptes administratifs et de gestion étant terminés, M. le Trésorier quitte la séance. (17:57)

Conventions de détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public (22mn 59s)

Considérant la mise en place d'une expérimentation sur un dispositif de mise à disposition de données de comptage d'énergie électrique mesurées et d'alertes liées au niveau de consommation sur le parc d'éclairage public.

Considérant que cette expérimentation est rendue possible par le déploiement de compteurs communicants.

Considérant que le système d'alerte a pour objet de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l'éclairage public et ainsi permettre à la commune de Saint-Junien d'améliorer le suivi et la maintenance de son parc.

Il est proposé d'approuver la convention ci-jointe :

[Convention Enedis](#)

Je prends alors la parole :

M. le Maire, mes chers collègues.

Cette convention avec Enedis semble intéressante. Elle va permettre une détection des anomalies (surcharges et coupures) plus rapide, et c'est une bonne chose.

Il n'est cependant pas indiqué dans le document que l'on a reçu qui est l'interlocuteur à la Mairie qui recevra les alertes, pouvez-vous nous donner quelques détails sur comment cela sera géré en interne ?

L'éclairage public a été moins utile ces dernières semaines pour cause de couvre-feu, mais il n'en demeure pas moins indispensable pour nos concitoyens se déplaçant sur la voie publique, surtout aux moments de forte circulation.

Et je pense ici aux problèmes que l'on a pu subir pendant les fêtes de fin d'année.

Corrigez-moi si je me trompe : la maintenance de l'éclairage

public est assurée par une société externe. Cette société était fermée 15 jours en raison des fêtes et avait une astreinte que nos services techniques pouvaient appeler. Beaucoup de quartiers ont connu des coupures pendant cette période, de nouvelles coupures se produisant quand d'autres se réglaient. Le délai de résolution était d'au moins une semaine (entre le temps de détection, le temps de contact de l'astreinte et le temps de résolution), un délai trop long pour nos concitoyens.

On améliore par cette convention le délai de détection. Ne pourrait-on pas également essayer d'améliorer le délai d'intervention ? Pourrait-on envisager une convention équivalente avec la ou les sociétés qui font la maintenance de l'éclairage public sur la commune et automatiser le transfert des alertes reçues de la part d'Enedis ?

Pierre Allard a répondu alors que ce sont les services techniques qui recevront ces alertes. Il indique que quand une panne est signalée, la société est contactée dans les 2h.

Les sociétés qui interviennent sont choisies par le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne), et c'est à lui que la commune fait remonter les remarques. La commune a signalé les problèmes de délais d'intervention au SEHV pour qu'il fasse lui-même les remarques aux sociétés concernées et fasse appliquer les éventuelles pénalités contractuelles.

Il conclut ensuite en indiquant que la convention avec Enedis va effectivement permettre d'identifier certaines pannes sans attendre qu'elles soient signalées par des citoyens.

Voté à l'unanimité

Déclassement d'une partie du domaine public située rue de Nontron (28mn 06s)

Déclassement d'une partie du domaine public située rue de Nontron au droit de la parcelle AH n° 245 (propriété de la SCI Immobilière Nontron), de la parcelle AH n° 137 (propriété de Monsieur BOUNY Jérôme) et de la parcelle AH n° 138 (propriété de Monsieur PELPEL Laurent).

Ci-dessous, le texte de la délibération et le plan.

[CM 2021-03-04-6](#)

Le Maire rappelle que ce déclassement est une première étape nécessaire

avant l'estimation par les domaines et la proposition de vente qui seront présentées dans un prochain conseil.

Voté à l'unanimité

Mise en sécurité de la voie publique au niveau du 9 rue des Églantiers et facturation de l'intervention (29mn 52s)

Le 22 janvier 2021, suite à de fortes intempéries sur la commune de Saint-Junien, un mur de clôture s'est effondré sur la voie publique au niveau du 9 rue des églantiers 87200 Saint-Junien. Ce mur de clôture est situé sur la parcelle cadastrée AB – 674 appartenant à la société ALEMAR TRADING (Charmoyet 69620 LE BREUIL). Sa structure a été fragilisée par la pousse depuis de nombreuses années de végétaux, qui représente un défaut d'entretien normal.

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, les services techniques municipaux sont intervenus le 22 janvier 2021 pour mettre en sécurité la voie et déblayer les végétaux qui entravaient le domaine public. Un bon d'intervention N° BT21010363 a alors été émis d'un montant de 222.89 euros.

Considérant que la charge de cette intervention doit revenir au propriétaire du mur.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de facturer à la société ALEMAR TRADING (Charmoyet 69620 LE BREUIL) l'intervention de déblaiement du 22 janvier 2021.

Voté à l'unanimité

Motion Hercule (31mn 32s)

Ci-dessous le texte de la motion proposée par la majorité :

[CM 2021-03-04-7](#)

Frédéric Dauvergne prend la parole au nom du groupe.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au regard des informations dont nous disposons concernant le projet Hercule, le groupe Énergie Citoyenne est effectivement très inquiet et tient à s'associer à toutes celles et à tous ceux – salariés, représentants du personnel, citoyens, associations, élus... – qui veulent un service public fort. Car seul un service public de l'énergie

permettra de réussir la transition énergétique dont nous avons besoin.

Néanmoins, notre groupe n'a pas été associé à la rédaction de ce texte, comme il est d'usage pour les vœux qui ont vocation à faire consensus. C'est pour cela que nous demandons, M. le Maire, chers collègues, de reporter l'adoption de cette motion le temps nécessaire de la réécrire ensemble, tout en rappelant bien sûr notre adhésion sur le contenu de cette motion.

Le Maire répond que cette motion est la même que celle qui a été présentée au Conseil Départemental et que les motions qui y sont présentées ne sont pas travaillées par l'ensemble des groupes. Elles sont présentées et modifiées en séance si besoin. Il demande l'avis de ses collègues et nous demande si nous avons déjà des modifications à apporter sur cette demande.

Frédéric répond que nous n'avons pas ici la liste de nos propositions, mais que nous souhaitons en discuter avec ceux qui ont écrit le texte.

Éliane Croci prend la parole pour indiquer que cette motion a été travaillée et portée par toutes les forces de gauche du département et de la majorité. Hervé Beaudet nous dit que la proposition a été travaillée par le groupe Union de la Gauche et qu'elle nous est proposée en l'état, que c'est à nous de prendre nos responsabilités.

Didier Lekiefs prend la parole pour indiquer que nous avons reçu ce vœu à l'avance et que nous pouvions réfléchir aux modifications à apporter. *(Note du rédacteur : le texte du vœu a effectivement été envoyé avec le reste des documents liés au conseil, une semaine avant celui-ci. Tous les membres de notre groupe travaillant, et devant également consulter le reste des documents, il était difficile d'envisager un travail **en commun** avec la majorité pour modifier ce texte.)*

Yoann Balestrat complète en rappelant que l'usage est d'avoir le texte de ces vœux en amont des délibérations pour laisser le temps d'intervenir, la majorité des délibérations ayant pour leur part été examinées en commission. Concernant le texte présenté, il y a des problèmes sur la forme et des inexactitudes. Il dénonce un défaut de dialogue qui nous laisse pris entre deux feux. Et il dit alors que s'il est décidé de maintenir le vote, nous n'y prendront pas part.

Didier Lekiefs demande alors ce qui ne va pas sur la forme et les inexactitudes dans le texte. Yoann rappelle alors qu'on nous reproche souvent de proposer en séance des modifications qui auraient dû être faites en amont et que là, on nous reproche de ne pas le faire... À titre

d'exemple sur les inexactitudes, il pointe la phrase indiquant que l'on risque de perdre notre indépendance énergétique en rappelant que la France n'est pas indépendante énergétiquement, et en demandant d'où provient l'uranium. Il indique également que notre groupe aurait voulu insister sur la nécessaire transition énergétique qui doit être désormais la vocation d'EDF (choix d'avenir).

Lucien Coindeau indique que cette motion a un caractère d'urgence par rapport aux travaux du Gouvernement. Et que si nous arrivons à faire bouger le Gouvernement, il y aura d'autres occasions pour nous de nous impliquer sur certains points. (*Note du rédacteur : est-ce bien le rôle d'un conseil municipal de **s'impliquer** sur ce type de dossier ?*)

Pierre Allard propose alors de mettre au vote le fait de reporter cette motion au prochain conseil du 1er avril pour que le texte puisse être retravaillé. Il indique également ne pas prendre part au vote pour ne pas l'influencer. **6 votes pour** (les élus du groupe Énergie Citoyenne), **1 abstention** (Alex Gerbaud) (rappel, le Maire ne prend pas part au vote). **Le report est donc refusé.**

La motion est donc mise au vote sans modification.

Elle est adoptée, les élus de notre groupe ne prenant pas part au vote.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois-ci.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions-20210304](#)

Questions Diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 18:22, la deuxième séance, dédiée au DOB, peut s'ouvrir. (Un nouvel appel est fait)

2e Réunion du Conseil : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (48mn 49s)

Débat d'orientations budgétaires 2021 Commune de Saint-Junien



1

Ci-dessous le document de base au débat.

[DOB 2021 – Commune de Saint Junien](#)

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur l'orientation budgétaire, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend la parole pour présenter le document, en reprenant pour la plupart les textes et informations y figurant. Il n'y a pas eu de questions ou de remarques en cours de présentation, mis à part une demande de précision de Frédéric Dauvergne sur la rétrospective des comptes administratifs (pages 48 et 49). Il s'étonnait que le fonds de roulement en début d'exercice 2020 ne soit pas le même que le fonds de roulement en fin d'exercice 2019. Stéphanie Fourgeaud lui répond que c'est parce que les excédents des budgets Eau et Assainissement ont été affectés au fonds de roulement lors du passage de compétence à la communauté de communes.

Yoann Balestrat prend alors la parole :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Effectivement, l'année qui s'annonce ne va pas être évidente. Le contexte est compliqué d'un point de vue sanitaire. Notre collectivité, déjà en 2020, a dû faire face à la crise et s'est mobilisée. Et demain, ce qui nous attend, c'est la gestion des conséquences économiques et

sociales de cette épidémie. Et à notre échelle, avec nos moyens, il nous revient de bâtir un avenir meilleur.

Sur les grandes orientations, vous connaissez le point de vue de notre groupe :

- stopper l'artificialisation des sols*
- poursuivre les économies d'énergie*
- préserver notre environnement et notre cadre de vie*
- promouvoir des modes de vie solidaires et respectueux, c'est-à-dire viables*

Dans ce cadre, nous proposons que notre commune recoure à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains agricoles exploités en mode biologique, en vertu de l'article 1395 G du code général des impôts. Ce serait là un signe fort lancé par notre collectivité pour aider les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche plus respectueuse de l'environnement, et surtout en inciter d'autres à les rejoindre.

Voilà la proposition que nous formulons ce soir et que l'on pourra étudier ensemble et valider, si vous en êtes d'accord, lors du vote du budget.

Pierre Allard répond que cette question sera abordée par la prochaine commission des finances, en se basant sur des données précises pour permettre d'évaluer la proposition, en lien avec la DGFIP.

Frédéric insiste sur la nécessité d'adopter dès cette année la mesure pour qu'elle soit valable à compter de l'année prochaine.

Yoann précise que, selon les chiffres fournis par les services de l'État, sur les 2858 hectares exploités sur notre commune, 379 relèvent de l'agriculture biologique (soit 13,26%). Notre proposition vise à accompagner et renforcer ce mouvement.

La conseil prend acte que le débat s'est tenu et le Maire lève la séance.



energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Un vieux chemin condamné pour optimiser la zone industrielle ?](#)

écrit par Frank Bernard | 4 avril 2021

A propos de piste cyclable, la POL a l'opportunité d'en créer une, du plus grand intérêt. La commune de Saint-Junien vient en effet de lui céder l'emprise d'un ancien chemin rural aux portes de la ville.

Aujourd'hui cerné par l'aérodrome et la zone de Boisse, ce chemin communal n'est plus entretenu et donc délaissé. Il fut pourtant pendant des siècles un tronçon du chemin de La Bretagne, raccordé au grand chemin de Saint-Junien à Limoges. Cet itinéraire historique, en outre, ne manque pas de charme : tracé en crête, il offre de belles vues sur les Monts de Blond, et bordé d'une double rangée de chênes, il présente un intérêt écologique et esthétique.

En établissant une bande de roulement écologique (revêtement perméable) de 2 mètres de large, il est possible d'en faire à peu de frais une bonne piste cyclable, bien intégrée dans son environnement naturel. Elle se raccorderait d'un côté au carrefour de l'Europe (en rétablissant la partie du chemin accaparée par la zone de dépôt des ateliers communaux) et de l'autre à la nouvelle zone industrielle, dotée elle-même de chemins adaptés à la circulation cycliste. Autrement dit, un moyen d'ouvrir de nouveaux horizons, vers le nord de la commune, aux amateurs de randonnée pédestre et cycliste.

Mais cela ne semble pas être le projet de la POL. L'acquisition du chemin répond plutôt au désir de rationaliser le découpage de l'espace en parcelles destinées à la vente. L'enjeu environnemental risque passer après les enjeux commerciaux, et le chemin en fera les frais. Procès d'intention, nous diront les dirigeants de la POL ; pourtant un nouveau chemin a bien déjà été tracé, appelé chemin de substitution (rapport de l'enquête publique, décembre 2019). Si nos inquiétudes ne sont pas fondées, si la POL a bien l'intention de préserver le chemin, voire de le valoriser, nous serons les premiers à nous en réjouir.



Etat actuel du chemin à préserver



energie citoyenne pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Parking Hermès-Cité du cuir : d'autres solutions

écrit par Frank Bernard | 4 avril 2021



Le stationnement et la circulation sont à l'évidence le problème majeur pour la réimplantation d'activités sur les bords de Vienne. Il est déjà difficile de parquer les automobiles des 130 salariés d'Hermès, comment faire quand ils seront 260 (en 2022) et quand ouvrira la Cité du cuir qui compte accueillir 30000 visiteurs ?

La POL a fait le choix de nouveaux parkings créés en empiétant sur le talus de la voie ferrée et en vendant à Hermès une parcelle de prairie. Autrement dit, en artificialisant un peu plus notre environnement. Notons que se posera le problème de la sécurité des piétons qui devront parcourir plusieurs centaines de mètres, entre le parking et l'usine Hermès, le long d'une route à fort trafic et rétrécie par le stationnement sur les deux côtés.

Pourtant il existe d'autres solutions. Un vaste espace vacant et déjà aménagé, convenant parfaitement au stationnement, existe à proximité : la zone de l'ancienne gare de marchandises. Une fois garés, les automobilistes n'auront plus qu'à traverser la voie ferrée et la route. Pour un franchissement en toute sécurité, plusieurs solutions existent : la plus ambitieuse serait une passerelle pour piétons surplombant les deux axes. La circulation des trains à Saint-Junien n'étant pas très intense et la gare toute proche, il est aussi possible d'établir sur la voie un passage à niveau pour piétons, suivi d'une rampe douce le long du talus pour rejoindre la route en face de l'entrée de l'usine et de la Cité du cuir.

La question du coût ne se pose guère pour la deuxième solution, les aménagements étant légers. Quant à la passerelle, elle peut être cofinancée avec Hermès utilisateur du parking. Pas d'obstacle majeur non plus avec la zone de protection des monuments historiques, car une passerelle métallique s'inscrit parfaitement dans le paysage industriel des bords de Vienne (il en existe à l'usine des Seilles).

Pour éviter de franchir la voie ferrée, certains proposent la création d'un cheminement le long de la voie ferrée, de la gare au tunnel de la rue du Docteur Roux. Cette solution, qui nécessiterait d'acheter des parcelles à des particuliers, apparaît peu envisageable au regard des distances induites, qui pourraient décourager les automobilistes.

En définitive, l'utilisation de la gare de marchandises comme parking est la solution évidente ; d'ailleurs la POL envisage d'y avoir recours, plus tard, pour les visiteurs de la Cité du cuir, mais avec un système de navettes peu crédible. Pourquoi repousser ce qui est inéluctable ? Pourquoi n'avoir pas fait étudier et chiffrer sérieusement d'autres solutions que la création de nouveaux parkings ? Pourquoi préférer le coût environnemental au coût financier ?



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)

- [Vie du groupe](#)
- [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Municipal du 4 février 2021](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 4 avril 2021



Terrain en bord de Vienne que l'on nous propose de vendre pour faire un parking privé.

Le 4 février 2021 s'est tenue la première réunion du Conseil Municipal de l'année, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Frédéric Dauvergne était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Claude Balestrat.

Christophe Wacheux était absent, représenté par Pierre Allard.

*** Modification du 03/03/2021 ***

L'enregistrement Audio est [disponible sur le site de la Mairie](#). Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.

**** Fin de la modification ****

(1mn 40s) Le compte-rendu de la séance du 10 décembre est en ligne sur le site de la mairie ([Compte-Rendu du conseil municipal du 10 décembre](#))... L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des [comptes-rendus](#). Il ne comporte pas d'erreur mais n'indique toujours pas si des personnes ont pris la parole avant les votes. N'oubliez pas de lire [notre propre compte-rendu](#) pour avoir plus de détails. Il n'y a pas de commentaires, donc le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2021 (1mn 52s)

Vu le vote du budget de l'année 2021 au mois d'avril et l'échelonnement du paiement des subventions votées

Considérant le besoin des associations ayant signé des conventions de financement pluriannuel avec la commune tel que la loi l'impose :

- soit parce que la saison sportive est déjà entamée
- soit parce que le budget de l'association repose sur le financement municipal
- soit que leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'État mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

- L'ASSJ Rugby : 26 700 €
- L'ASSJ Athlétisme : 23 800 €
- L'ASSJ Football : 6 800 €
- Le Roc-AS SJ : 24 750 €
- Le CCAS : 20 000 €
- L'ACAS : 3 500 €

Didier Lekiefs ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

Modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (3mn 28s)

Il est proposé de valider une modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la décision du Conseil Communautaire du 17 décembre.

Ci-dessous le texte de la délibération et les nouveaux statuts.

[CM 2021-02-04-1](#)

Voté à l'unanimité

Cession de terrain à la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest – Parcelles AM n° 105 – Chemin Notre Dame au Goth (4mn 46s)

Ci-dessous la délibération et le plan cadastral :

[CM 2021-02-04-2](#)

Yoann Balestrat prend la parole. La société « La Maroquinerie du Sud-Ouest » (Hermès) envisage de faire un parking sur ce terrain. Cette question rejoint les discussions qu'il y a eu lors du conseil communautaire à propos du stationnement pour la Cité du Cuir. Il rappelle que notre groupe soutient entièrement tant le projet de la Cité du Cuir que l'implantation d'industries sur notre commune. Nous sommes en revanche opposés à une nouvelle artificialisation des sols alors que d'autres solutions sont possibles, et, comme cela a déjà été dit lors en conseil communautaire, nous préférons valoriser des solutions existantes comme le parking et les abords de la gare avec la création d'un cheminement ou d'une passerelle. Le financement pourrait être partagé, public-privé. Yoann ajoute qu'il aimerait que l'on valorise ce quartier de la gare, qui souffre grandement, et que l'on ait une vision à long terme pour tous les projets menés, en préservant les espaces naturels. Yoann s'interroge également sur l'intérêt patrimonial de la maison située sur le terrain, qui date de 1914 et que l'entreprise souhaite démolir.

Il évoque également le prix de vente du terrain (37 600 euros pour 1742 m²). Ce prix correspond à l'estimation des Domaines, mais nous le trouvons sous-évalué pour une telle surface comportant une habitation. Yoann rappelle que rien ne nous empêche de fixer un prix plus élevé. Enfin, Yoann s'interroge également sur l'affichage sur le terrain d'un permis de démolir et d'un accord préalable de travaux pour faire un parking, tous deux datant du 24 novembre 2020... Comment ces autorisations sont-elles possibles alors que la société n'est pas encore propriétaire, à ce jour, du terrain ?

M. le Maire prend la parole pour répondre. Sur le dernier point, il indique que la loi le prévoit. S'il y a une autorisation de la collectivité, un acquéreur peut faire les travaux qu'il veut avant la vente, sachant que si celle-ci n'est pas réalisée, l'acquéreur n'aura droit à rien et la collectivité n'aura rien à rembourser. (*Note du*

rédacteur : et dans le cas d'une démolition... qui reconstruit ?)

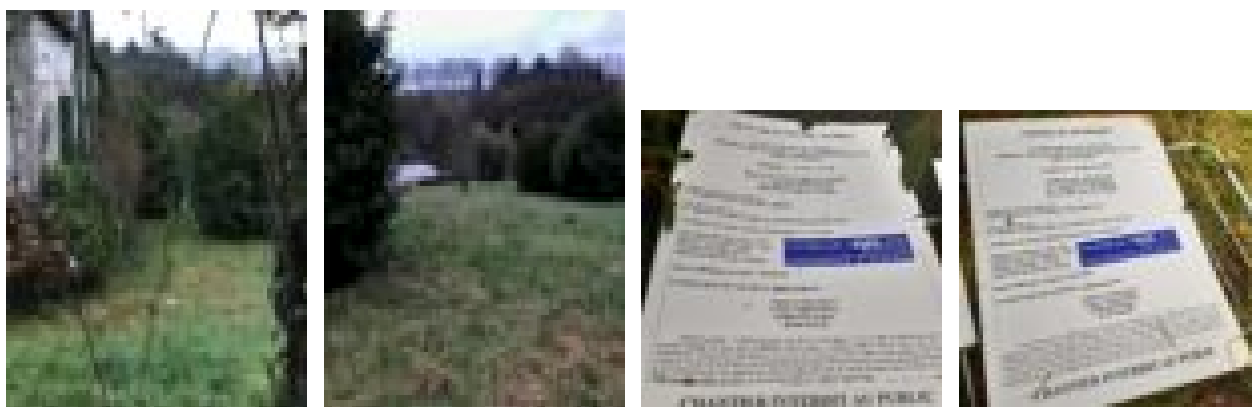
Ensuite, M. Allard s'offusque de la remarque sur la non-vision à long terme, argumentant que l'aménagement de ce quartier et le projet de la Cité du Cuir, cela fait 10 ans qu'ils y réfléchissent. Il estime donc que c'est bien une vision à long terme. (*Note du rédacteur : tout ça pour ça...*) Il indique ensuite qu'il ne veut pas investir de deniers publics pour aider au financement d'un parking privé d'une entreprise, et que des études ont été faites pour la construction d'une passerelle et que le coût serait entre 600 000 et 800 000 euros, sans même demander l'avis des bâtiments de France puisque la passerelle se situerait dans un périmètre de protection de monument historique et qu'il y a donc des contraintes architecturales.

S'agissant du prix, M. Allard estime qu'à un prix plus élevé, il n'y aura pas d'acheteur.

Il essaie d'opposer la limitation de l'artificialisation des sols à l'implantation de nouvelles entreprises. Et (*bien qu'il n'y ait rien d'indiqué à ce sujet sur la délibération ou le permis de construire*) il dit qu'on ne sait pas comment sera fait le parking et quel niveau d'artificialisation il y aura.

Yoann reprend la parole pour indiquer qu'il y a effectivement une question de choix, pour l'avenir, et que quand d'autres solutions sont possibles, le choix de la préservation d'un environnement naturel sera le nôtre. Car quand le goudron et le béton auront remplacé l'herbe, il n'y aura plus de retour en arrière possible. Ce terrain aurait pu devenir un espace de détente et de convivialité, dans la continuité du projet de cheminement le long de la Vienne (projet voté à l'unanimité à la CCPOL).

Voici des photos du site et des permis affichés sur place (*clicquez pour agrandir*) :



Voté à la majorité, les 6 membres de notre groupe votant contre.

Vente de parcelles communales à la communauté de communes POL – Zone Industrielle de Boisse (21mn 55s)

Cette délibération est la suite de la décision du 6 février 2020 (précédente mandature) de l'aliénation de deux chemins ruraux au profit

de la CCPOL.

Ci-dessous la délibération et le plan cadastral :

[CM 2021-02-04-3](#)

Clémence Pique prend la parole pour rappeler que lors de la délibération du 6 février 2020 pour l'aliénation de ces deux chemins ruraux, le Conseil Municipal avait demandé à la Communauté de Communes de préserver les arbres présents le long des chemins.

Dans la continuité de cette décision prise lors du mandat précédent, nous demandons à ce que soit rajoutée à la délibération de ce soir une mention demandant à la CCPOL de maintenir, ou rétablir si nécessaire, le tracé des chemins et leur accès au public, ainsi que de préserver les arbres.

M. le Maire indique que la délibération du jour est une délibération financière qui ne remplace pas, mais complète, celle du 6 février dernier. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre ce qui avait été précisé lors de la précédente délibération. La partie financière ne pouvait être dans la précédente délibération car il manquait l'estimation des Domaines.

Voté à l'unanimité.

Conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité (26mn 42s)

Considérant le programme de construction d'une ligne électrique basse tension, envisagé par Enedis en vue du raccordement du poste situé Cité Rochebrune sur la commune de Saint-Junien.

Considérant les parcelles concernées pour faire passer les conducteurs aériens au-dessus de ladite parcelle désignée sur une longueur totale d'environ 8 mètres sur la parcelle cadastrée AL 360 sise avenue d'Estienne d'Orves.

Considérant que ces ouvrages n'empêchent pas l'usage du foncier concerné, et que la réalisation desdits ouvrages devra respecter les prescriptions posées par la commune de Saint-Junien, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les conventions présentées par la société Enedis.

Ci-joint, les conventions : [CM 2021-02-04-4](#)

Voté à l'unanimité.

Délibération modificative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (27mn 55s)

Il est proposé de modifier les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en mai dernier. La modification vise à harmoniser les règles avec la CCPOL sur l'article 4 en limitant aux montants inférieurs à 90 000 €. Voici le texte de l'article modifié :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité.

Restauration, numérisation et valorisation de fonds d'archives – Demande de subvention (30mn 06s)

La ville de Saint-Junien investit chaque année dans la restauration et la numérisation des documents d'archives les plus fragiles, cette démarche entreprise depuis 1995 se poursuit au cours de l'exercice 2021.

Dans cette optique, la commune a inscrit des crédits au budget primitif de l'exercice en cours, et sollicite une subvention, la plus large possible, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme ainsi exposé, et de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine pour la subvention énoncée ci-dessus.

Anne-Sophie Chazelle a pris la parole pour demander s'il y avait une liste des fonds acquis ou déposés accessible au public .

Le Maire a indiqué que oui, le service des archives détient cette liste et qu'on peut la leur demander en y allant. M. Granet prend alors la parole pour appuyer le travail du service d'archives de la commune, qui est un des seuls du département à respecter scrupuleusement les textes encadrant les archives.

Voté à l'unanimité.

Acquisition de terrain et incorporation dans le domaine public communal – Lotissement Le Mas des Gantiers (37mn 24s)

Cession à titre gratuit de voiries et parties communes du lotissement du

Mas des Gantiers en vue de leur intégration au domaine public communal.

Ci-joint le texte de la délibération et le plan cadastral : [CM 2021-02-04-5](#)

Nathalie Tarnaud demande alors si toutes les conditions requises dans le projet d'aménagement ont été respectées avant la cession, pour s'assurer que la collectivité n'ait pas à faire ce que le privé s'était engagé à faire.

Le Maire répond que oui, tout a été vérifié par les services de la mairie et que c'est même pour cela que la délibération arrive si tardivement après la fin de l'aménagement du lotissement.

Voté à l'unanimité.

Participation financière des communes extérieures au renouvellement du matériel pédagogique du RASED (41mn 12s)

Mme Rougier, psychologue scolaire de secteur, a sollicité la Mairie de Saint-Junien en vue du renouvellement d'une partie de son matériel pédagogique qu'elle utilise pour les élèves de huit communes. Vous trouverez ci-dessous les détails de cette délibération :

[CM 2021-02-04-6](#)

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er mars 2021 (42mn 31s)

Considérant les besoins du service proximité et vie locale qui nécessite le recrutement d'un agent social permanent,
Considérant des départs en retraite aux services parc automobile et petits travaux urbains,
Considérant besoins en remplacement de ces agents partis à la retraite,
Le tableau des emplois ci-dessous est proposé au vote :

[CM 2021-02-04-7](#)

Voté à l'unanimité.

Vente de bois en forêt indivis avec Saint-Brice-sur-Vienne, assiette des coupes 2021 (44mn 55s)

Il est proposé d'approuver l'opération de coupe et de vente de bois telle que définie dans la délibération ci-dessous :

[CM 2021-02-04-8](#)

Vous trouverez également un [Aménagement de la forêt communale indivise de St Junien-St-Brice-sur-Vienne_bis](#) pour la période de 2017 à 2036.

J'ai pris la parole pour indiquer que bien sûr nous faisons confiance à l'ONF pour la gestion de cette forêt, et qu'ils savent certainement mieux que moi ce qu'il y a à y faire. Je précise que j'ai bien lu le document d'aménagement forestier mais qu'il est complexe. Aussi, je demande s'il serait possible que des personnes de l'ONF viennent nous présenter, en séance, leurs actions sur cette parcelle.

Pierre Allard indique que ce serait tout à fait possible, mais plus en commission qu'en séance du conseil pour des questions d'horaires.

Voté à l'unanimité.

Vœu pour le retrait de la proposition de loi dite de « sécurité globale » (48mn 12s)

La majorité a présenté le vœu suivant :

Nous, élus municipaux de Saint-Junien, affirmons notre attachement aux libertés collectives et individuelles fondamentales, liberté d'expression et de la presse notamment, qui fondent notre République et ses principes.

Nous affirmons aussi que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour garantir l'égalité en luttant contre les discriminations, le racisme et toutes les formes de violence, incompatibles avec l'état de droit et la justice.

Nous rappelons également que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen établit que les services publics doivent être placés sous le contrôle des citoyens qu'ils servent et de leurs représentants élus.

C'est, forts de ces valeurs, que nous tâchons d'appliquer et de promouvoir dans notre action municipale, que nous affirmons notre confiance et notre soutien aux agents et aux forces de l'ordre qui, œuvrent à protéger la population et à défendre ses libertés individuelles et collectives dans le respect scrupuleux des lois de la République et de ses principes.

C'est au nom de ces mêmes principes que nous disons que ces tâches de maintien de l'ordre doivent être placées sous un contrôle démocratique qui ne peut s'accomplir que grâce au travail d'une presse libre, dont le droit à informer doit être défendu par la loi et par l'action de tous. C'est à ce prix que les violences peuvent être documentées et dénoncées, d'où qu'elles viennent.

Nous émettons donc le vœu, d'accord en cela avec de nombreuses organisations de la société civile (syndicats, associations et partis politiques) et de nombreux citoyens, du retrait immédiat et inconditionnel du projet de loi dit de « Sécurité Globale » dont l'adoption menacerait les libertés démocratiques et affaiblirait le respect dû aux forces de l'ordre en les soustrayant, partiellement, à un légitime contrôle démocratique.

(Note du rédacteur : Tout en étant d'accord avec les principes énoncés, mon analyse et mes convictions personnelles ne me permettaient pas de voter pour ce vœu et je me suis donc abstenu.)

Voté à la majorité. Une seule abstention (moi).

Remerciements (50mn 41s)

Remerciements envoyés à la mairie :

- **ANACR** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **L'ASSJ Pétanque** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **L'association Geek Over** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **Les amis du GEM** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **L'Aéro Club** remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année.
- **La Banque Alimentaire** remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année.
- **Le Centre Évangélique** remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Questions Diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance.

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)